

Commission de la recherche SAES

Samedi 13 mars 21

La réunion sur zoom commence à 9h30.

Présents : Monica Michlin (Présidente AFEA) ; Mathieu Duplay (V.P. recherche AFEA), Sylvie Bauer (Présidente CP-CNU et section 11 du CNU) ; Alexandra Poulain (Présidente SAES), Anne Page (Aix-Marseille) ; Christelle Lacassain (Sorbonne Université) ; Emma Bell (Université de Savoie) ; Sandrine Parageau (Paris Ouest Nanterre) ; Muriel Adrien (Toulouse Jean Jaurès) ; Laure Gardelle (Grenoble Alpes) ; Olivier Glain (Saint Étienne, Jean Monnet) ; Isabelle Gadoin (Poitiers) ; Caroline Bertonèche (Grenoble Alpes) ; Mathilde Roger (Toulouse Jean Jaurès) ; Séverine Wozniak (Grenoble Alpes).

Excusée : Susan Finding (Poitiers)

Collègues invités de 11h20 à 12h30 : Dominique Herbet (Présidente de l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur, Section 12, Lille) ; Hélène Thiulin-Pardo (Présidente de l'Association des Hispanistes Français, Section 14, Sorbonne Université) ; Jean-Luc Nardone (Président de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur, Section 14, Toulouse Jean Jaurès), Sylvain Trousselard (Vice-Président de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur, Section, 14, Lumière Lyon 2).

➤ *Cadrage*

Après une présentation individuelle des collègues, un ordre du jour, amendable à volonté, est présenté comme fil conducteur des échanges. La démarche retenue consiste à prendre appui sur le Livre Blanc de la recherche en Études Anglophones (2016) pour confronter toutes les données qui y sont rassemblées à l'impact potentiellement induit par les mesures politiques récentes en matière de recherche—LPR ; CNU ; HCERES et plus largement les réformes dans le recrutement et la formation des enseignants du secondaire et la certification.

Avant d'aborder le vif du sujet, Muriel Adrien propose un rappel synthétique du dernier projet mené à son terme en 2019, celui des revues de la SAES et de l'affiliation de celles-ci à Mir@bel, réseau et répertoire de signalement des revues en vue de leur valorisation. Elle rappelle que depuis l'automne 2019, la SAES en est bel et bien partenaire :

<https://reseau-mirabel.info/partenaire>

<https://reseau-mirabel.info/partenaire/90>

<https://reseau-mirabel.info/revue/search?q%5Bsuivi%5D=90>

Réflexions sur nos disciplines dans un contexte institutionnel dont les contours évoluent avec une rapidité sans précédent

- LPR : logique concurrentielle entre les universités, classements internationaux—place des langues vivantes dans cette reconfiguration de la recherche ; notamment dans les grandes universités puridisciplinaires ?

- Financement de la recherche, plus que jamais celui-ci se fera sur la base de projets pouvant amener à favoriser des logiques opportunistes (acrobatiques), préjudiciables à la durée nécessaire à la maturation de toute réflexion.
- Capacité de nos disciplines à se fondre dans des projets interdisciplinaires de type ANR, AAP, ERC, peut-être aussi mais dans une moindre mesure IDEX, LABEX, ou projets régionaux (de type CPER), même si au niveau local des complémentarités interdisciplinaires peuvent être plus facilement mises en place.
- Les conséquences pour les langues de la mise en place des chaires juniors ('tenure tracks'), concernant des post-doctorants recrutés temporairement en lien avec des programmes de recherche, avec titularisation *éventuelle*. Conséquence sur le recrutement des MCF. Pour rappel, en 2021 le CNU, section 11, a qualifié 125 dossiers pour candidater aux fonctions de MCF, 41 postes sont à pourvoir, le reliquat des qualifiés sans poste s'accroît année après année et les requalifications au bout de quatre ans sont nombreuses.

Place de notre discipline au sein d'universités dont les politiques de recherche répondent à des priorités souvent éloignées de nos champs d'étude

- Nécessité de décloisonner et de décentrer notre recherche (vers l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, la sociologie [sociolinguistique], psychologie [psycholinguistique] même l'épistémologie des sciences, de la médecine...par effet d'anticipation introduire d'autres formes de savoir en amont [en master par exemple] ? Ceci pose la question des contours des champs disciplinaires de l'anglistique : civilisation (institutions, mouvements politiques, histoire des idées) ; littérature (narratologie, poétique etc.). Fonction modélisante des concours de recrutement (notamment l'agrégation). Effet aggravé par les mutualisations Master recherche/questions d'agrégation dans nos cursus – pour répondre à des contraintes budgétaires.
- Pour la formation doctorale, mieux faire ressortir des compétences acquises qui peuvent répondre à des besoins des employeurs, sachant qu'il est admis qu'un pourcentage non négligeable de docteurs n'aura jamais d'emplois à l'Université.
- Internationalisation : risque d'être instrumentalisé par les collègues d'autres disciplines qui dans leur montage de projet de recherche peuvent être tentés de s'appuyer sur nos réseaux (groupes de recherche, sociétés partenaires à l'étranger) à seule fin de tisser leurs propres liens—risque d'être utilisés comme intermédiaire/interface.

Impact de la réforme du CNU sur nos formations doctorales et sur la recherche

- Le risque de polariser les inscriptions en thèse sur un faible nombre d'universités « ayant pignon sur rue », s'il n'y a plus de lissage, ni d'harmonisation au niveau national – surtout si la qualification CNU pour les MCF n'est plus requise.
- Pour les PR, risque de recrutements endogènes par reconnaissance pour services rendus. La possibilité de candidater sans qualification par le CNU existait déjà (dossiers étrangers), la décision revenait alors à la commission scientifique de l'université concernée, puis avis du CAC et vote du CA. La dispense de qualification se faisait alors au cas par cas et n'était valable que pour l'université sollicitée.

- Remise en question du statut de fonctionnaire et fragilité des précaires de la recherche pour asseoir nos disciplines.
- Question du vivier pour les inscriptions en thèse, responsabilité déontologique des directeurs de thèse confrontés à des perspectives très peu porteuses pour les candidats à une inscription en thèse, cas spécifique des étudiants étrangers—campus France.

Interdisciplinarité, focus sur les liens avec les autres langues. Communauté d'intérêt. Parce que la définition de notre espace disciplinaire est en jeu

Voir ci-dessous, moment de la rencontre avec les présidents d'autres associations de linguistes.

Les retombées sur la recherche des réformes du CAPES/CAFEP. Scission de plus en plus affirmée entre le secondaire et le supérieur.

Voir ci-dessous.

➤ *Temps d'échanges avec les collègues*

Sylvie Bauer évoque la mascarade de concertation entre le MESRI et la CP-CNU, sur la base de questionnaires biaisés. Ce qui est en jeu c'est la reconnaissance des doctorats et HDR. Elle rappelle le contenu de l'article 5 de la LPR qui porte sur la suppression de l'exigence de qualification nationale pour le recrutement des professeurs des universités ainsi que l'autorisation expérimentale de dérogation pour les maîtres de conférences. Par ailleurs, la mise en place des chaires junior devrait entraîner une baisse drastique des recrutements d'enseignants-chercheurs à statut de fonctionnaire dans les années à venir. Il s'agit de promouvoir une idéologie implacable en matière de recrutement ; passer d'une culture de la pêche (COS actuels) à une culture de la chasse (sic) (chasseurs de têtes), au nom d'une recherche qui devrait produire des futurs prix Nobel et médailles Fields.

Par ailleurs le plan de repyramidage de postes de MCF en PR aboutira à une diminution, voire à la suppression, de la mise au concours de postes de PR au niveau national.

Pour les langues vivantes c'est la spécificité de l'expertise que nous portons qui est mise à mal. La certification est en la preuve puisqu'on retire à l'université l'exercice d'un savoir-faire avéré pour s'en remettre à des officines privées aux compétences hypothétiques.

Est ensuite abordée la question de l'HCERES suite et à la nomination de Thierry Coulhon comme président en octobre dernier (nomination qui a fait l'objet d'un recours en annulation auprès du Conseil d'État). La direction impulsée visant à « faire du nettoyage », ou à « élaguer les branches mortes » n'a pas manqué de susciter l'inquiétude. La question posée est celle de la finalité des évaluations dans la mesure où les « unités » expertisées dépendent dorénavant des universités qui les gèrent. Au-delà de la ventilation des crédits de recherche récurrents selon les résultats obtenus après visite des comités HCERES, ce qui est en jeu c'est au fond la survie même des unités, selon les priorités de recherche définies par les universités, étant établi que l'évaluation n'est qu'une « aide à la prise de décision ». D'ailleurs la sémantique des remarques formulées par les experts HCERES ouvre à des interprétations à géométrie variable selon la politique de recherche des universités.

L'AFEA a d'ores et déjà pris position en invitant les collègues à ne pas prendre part aux visites HCERES programmées pour la vague B. S'ensuit un échange au cours duquel est formulée la crainte que pourrait faire courir l'absence d'évaluation si celle-ci ne touche que certaines unités au sein d'une même université, en particulier si celles-ci figurent parmi les plus vulnérables en LLSH.

Monica Michlin insiste sur la grande cohérence d'une série de réformes quasi synchrones qui visent *in fine* à défonctionnariser l'enseignement supérieur. Les « tenures tracks » précaires ne seraient que l'un des leviers participant d'une gestion managériale de l'université. Avec la LPR seraient progressivement levés les derniers leviers garantissant le statut de service public de l'enseignement supérieur. L'HCERES serait amené à remplacer le CNU. La non attribution de la certification aux universités est encore une façon de décrédibiliser l'université par un recours à l'externalisation, sous-traitance. Le GALET (groupement des associations en langues étrangères) a pris très nettement position contre un projet de compétences en langues par des organismes extérieurs privés, à but essentiellement lucratif, qui aurait par ailleurs pour conséquence d'affaiblir encore la diversité des langues, au profit de l'anglais. Face à une approche utilitariste d'une langue ramenée à sa fonction utilitaire, a toujours été mise en avant la nécessité de ne jamais séparer langue, culture, esthétique en corrélation avec un contexte historique. Si les croisements avec d'autres savoirs disciplinaires sont un enrichissement, notamment à travers les humanités -médicales ; -environnementales ; -numériques, avec le post-humain ou encore l'intersectionnalité, les domaines d'études « classiques » de l'anglistique doivent continuer à avoir droit de cité. C'est cette diversité méthodologique, thématique et heuristique qui en constitue le socle.

Mathieu Duplay apporte son témoignage de Directeur d'école doctorale pour déplorer le risque réel d'une extinction des études doctorales dans nos disciplines. Plusieurs facteurs combinés amènent à ce constat ; l'incapacité de s'inscrire en dehors de financements quand le nombre de contrats doctoraux à répartir entre les unités demeure bien en-deçà des besoins ; une reconnaissance très médiocre du doctorat, ajoutée à des débouchés plus qu'incertains et, trop souvent, un battage négatif autour de nos formations.

A 11 heures 20 un temps d'échange s'engage avec nos collègues de trois sociétés savantes regroupant des linguistes, qui ont fort aimablement accepté de se joindre à nous. La démarche a été impulsée par l'intérêt que présente la confrontation d'opinions sur des questionnements que nous partageons.

Le constat est établi d'un déficit de visibilité de la « recherche en langues » dans tous les projets de loi qui parlent de recherche, auquel s'ajoute une méconnaissance du grand public sur nos disciplines en dehors du communicationnel et de la traduction. Nous partageons des préoccupations communes avec nos collègues linguistes (allemand, espagnol, italien), menacés parfois en raison de l'érosion des cohortes dans le secondaire. La nécessité de professionnaliser les masters recherche (stage, lien avec le monde de l'entreprise, ou de la culture) est une contrainte (peut-être une opportunité) qui nous amène à travailler ensemble. Nous avons encore en commun la nécessité de défendre l'utilité et la légitimité de nos enseignements en Masters recherche. Paradoxalement, c'est au moment où le monde s'internationalise que la pression est

la plus forte pour mettre essentiellement en avant l'anglais et pas nécessairement dans ses aspects culturels.

Dans de nombreuses unités de recherche « pluri-sections », il y a la nécessité de trouver des synergies avec les autres langues, sans pour autant transiger sur le niveau d'exigence dans chaque langue respective. Ceci n'est pas sans risque car les colloques plurilingues autour de thématiques communes peinent parfois à créer une véritable cohésion scientifique, sans parler des publications qui suivent et ne ciblent pas toujours un lectorat bien identifié. L'intérêt partagé ne peut être qu'éphémère, à l'occasion d'une manifestation scientifique donnée où, au fond, chacun continue à parler à partir de son aire linguistique. Chaque langue a ses traditions de formation, ses modes d'acculturation, son épistémologie – la philologie dans la germanistique par exemple. Comment consolider des liens sur le plan méthodologique, peut-être en s'inspirant notamment des approches en cours en littérature comparée ?

Peut-être s'appuyer sur des modèles déjà existants : le GERAS (germanistes, hispanistes), ou l'ANLEA ? Au niveau des formations en master, proposition de deux langues à compétence égale – cours à deux voix, soutenance en deux langues. La compétence à part égale dans deux langues est à l'évidence une plus-value mais y-a-t-il une reconnaissance du marché du travail pour ce type d'expertise ?

Au niveau L recrudescence de demandes pour les formations bidisciplinaires (langue/lettres ; langue/histoire ; histoire des arts – italien) et pour les formations bilingues.

Madame Herbet évoque les collaborations fructueuses entre la germanistique et l'anglistique, notamment dans les cursus d'études proposés par son université (Lille). Elle parle également des graduate schools, écoles universitaires de recherche, qui mettent en place des parcours de formation master-doctorat, adossés aux thématiques d'excellence des équipes de recherche. Ces formations promeuvent l'approche interdisciplinaire, l'innovation pédagogique et l'intégration internationale. Présentes surtout dans les disciplines scientifiques Health Sciences and Technologies ; Engineering and Systems ; Mathematics and ICT, Matter, Molecules and Materials, ce modèle pourrait-il se décliner dans nos domaines ?

Madame Thieulin-Pardo livre des informations sur la société qu'elle préside et aborde la question de la recherche à partir de ce qui peut parfois en être l'étape propédeutique, le concours de l'agrégation. En qualité de présidente du concours externe, elle souligne notamment la difficulté qu'il peut y avoir à recruter des collègues enseignants-chercheurs pour siéger dans les jurys. C'est un point sur lequel reviendra Laure Gardelle, vice-présidente du CAPES externe, qui regrettera pour sa part l'absence de reconnaissance dans les carrières de cet investissement majeur.

Pour l'italien Messieurs Nardone et Trousselard mentionnent l'intérêt qu'il y aurait sans doute à réactiver le GALET sur les questions de méthodologie liées à l'interlangue. En outre Monsieur Nardone estime qu'il convient de ne pas sous-estimer la marge de manœuvre toujours possible avec le MEN sur le choix des contenus disciplinaires dans les concours de recrutement des enseignants du secondaire. Par exemple s'agissant de la session 2021 des auteurs sont officiellement inscrits au programme du Capes d'italien, Dante Alighieri et Gesualdo Bufalino.

Toujours en présence de nos collègues des autres langues, un échange s'engage autour des conséquences qu'aura cette réforme du CAPES dont la nature des épreuves pour la session 2022 a été redéfinie, avec un amoindrissement notoire de la part dévolue à la langue étrangère et aux contenus disciplinaires. Sans négliger l'engagement des IGEN dans la défense de leur discipline d'appartenance, les maquettes des épreuves rendues publiques soulèvent de réelles inquiétudes tant sur la maîtrise de la discipline qui sera attendue des nouveaux collègues que sur le devenir même d'un concours national visant à recruter des fonctionnaires.

Après le départ de nos collègues linguistes chaleureusement remerciés pour leur participation, la dernière partie de la réunion est consacrée aux chantiers à mettre en place dans le cadre de la commission.

➤ *Plusieurs propositions sont mises en avant.*

Anne Page rappelle la création du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France le 6 février dernier, après plusieurs réunions préparatoires.

<https://societes-savantes.fr/qui-sommes-nous/>

Dans notre domaine d'étude plusieurs sociétés se sont affiliés, l'AFEA, la SAES, la Société d'Études Anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles, ou encore la Société Française d'Études Irlandaises. Pour l'instant les autres langues ne sont pas encore rattachées or il s'agit là de pouvoir accroître la visibilité de nos travaux de recherche, notamment auprès d'organismes comme le CNRS. Ceci incite en retour à travailler sur les fondamentaux de notre discipline ; ce qui en constitue l'identité, à la fois en conduisant une recherche diachronique— les étapes de la mise en place d'un champ d'étude (périmètre, rapports successifs dans le temps avec les institutions et tutelles) et en entreprenant un travail d'enquête et d'archives et par une réflexion sur l'épistémologie (peut-être les épistémologies croisées) de l'anglistique. Ces marqueurs identitaires (sans doute en constante redéfinition, renégociation) contribueraient à valoriser la perception que le monde de la recherche peut avoir de nous.

Laure Gardelle propose une approche dont la finalité serait de faire ressortir la plus-value qui est la nôtre dans les différents domaines de recherche que nous investissons. Quel serait par exemple les particularités de la linguistique quand elle s'effectue dans le périmètre de l'anglistique, par contraste avec celle qui est menée par les collègues francisants ? Qu'avons-nous de plus à apporter en termes de méthode ? Un même angle d'approche pourrait probablement être opératoire pour d'autres domaines de l'anglistique ; en littérature par exemple où l'exposition directe à la critique anglo-saxonne a pu conduire à l'introduction d'outils analyse qui ont ensuite été repris en Lettres Modernes : les théories du *care*, le trauma, l'épistémologie des sciences du vivant par exemple, etc.

Séverine Wozniak revient sur la question de la réflexion en interlangue, sans doute déjà très prégnante en traductologie. C'est une dimension sans doute plus abordée en langues de spécialité en contexte professionnel. Les protocoles d'analyse de l'interlangue (surtout du ressort de l'apprentissage) sont-ils extensibles à d'autres domaines ?

Cette première réunion a sans doute ouvert plus de chantiers qu'il ne pourra en être traités ; elle avait pour objet de prendre la mesure des nombreux bouleversements intervenus au cours des douze derniers mois et de poser des jalons pour nos travaux à venir.

A l'issue de ces échanges n'a pas été mise au vote la possibilité de faire circuler une incitation à destination des collègues à ne pas participer aux comités de visite HCERES, ou en tout cas à les sensibiliser sur l'état d'esprit dans lequel devraient s'effectuer ces visites.

La réunion se termine à 13h20, en l'absence pour cette fois-ci du traditionnel déjeuner convivial de travail.

Georges Letissier, le 18 mars 2021.